



Luxembourg, le 12/06/2023

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu l'autorisation simplifiée EU-0029860-0000 dans l'Etat membre de référence Lettonie du 31/10/2022 relative au produit biocide dénommé « Blue Wonder désinfectant cleaner for the bathroom suite » ;

Conformément au rapport d'évaluation et au résumé des caractéristiques du produit biocide y relatifs ;

Vu la procédure de notification en vertu de l'article 27 concernant le produit biocide dénommé « Blue Wonder désinfectant cleaner for the bathroom suite », présentée le 06/06/2023 par Salvaco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellioule 4 F-88100 Saint-Dié-des-Vosges, France, sous le N° de procédure BC-PL086666-11 (titulaire : HG International B.V., P.J. Oudweg 41, NL-1314 CJ Almere, Pays-Bas) ;

Arrête :

Art. 1^{er} – La notification du produit biocide « Blue Wonder désinfectant cleaner for the bathroom suite » est acceptée conformément au dossier produit à l'appui de la demande de notification en vertu de l'article 27. Ce dossier fait partie intégrante de la présente décision.

La notification porte le N° 175/23/L-000 (R4BP asset LU-0031073-0000).

Le numéro d'autorisation à mentionner sur l'étiquette du produit biocide en vertu de l'article 69 du règlement (UE) N° 528/2012 est le numéro EU-0029860-0000.

Art.2 – La période de validité de la notification N° 175/23/L-000 prend fin le 02/11/2024.

Art.3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé, qui fait partie intégrante de la présente notification.

La classification, l'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. **Les langues officielles éligibles sont les langues allemande ou française.** L'étiquetage, l'emballage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent en particulier porter les mentions figurant au résumé des caractéristiques du produit annexé.

Art.4 – Le responsable de la mise à disposition sur le marché effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons² préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 « Numéro de téléphone d'appel d'urgence » de la fiche de données de sécurité du produit.

Information : Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012. Cette disposition est également applicable aux substances actives biocides inscrites à la catégorie 6 de l'annexe I du règlement (UE) 528/2012.

La présente décision est susceptible d'un **recours en réformation devant le tribunal administratif**. Le délai de recours est de 40 jours à partir de la notification de la présente décision. Le recours est à former par requête signée d'un avocat à la Cour (inscrit à la liste I ou V des tableaux dressés par le conseil de l'Ordre des avocats).

Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif est suspendu. Si dans les 3 mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de 40 jours pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur - Ombudsman**. Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le Médiateur - Ombudsman ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

² Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008² s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) N° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et
du Développement durable



Marianne MOUSEL
Premier Conseiller de Gouvernement

Annexe(s) :

- 1) résumé des caractéristiques d'un produit biocide
- 2) instructions pour la déclaration auprès du Centre Antipoisons

Blue Wonder désinfectant cleaner for the bathroom suite , 175/23/L-000
--

° 175/23/L-000, Case in 2023: BC-PL086666-11, SN-NOT Notification for placing on the market - simplified procedure.



Annexe à la notification N° 175/23/L-000

- VERSION DU 12/06/2023 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ

Nom(s) : Blue Wonder désinfectant cleaner for the bathroom suite

Blue Wonder Desinfektion Badezimmer- & Toilettenreiniger, Blue Wonder Desinfektion Badezimmerreiniger, Blue Wonder Desinfektion Sanitärreiniger, Blue Wonder disinfect & cleaning spray, Blue Wonder disinfect cleaning spray, Blue Wonder nettoyant désinfectant salle de bains, Blue Wonder nettoyant désinfectant salle de bains & WC, Blue Wonder nettoyant désinfectant sanitaires, Blue Wonder nettoyant WC, Blue Wonder Toilettenreiniger, HG Desinfektion Badezimmer- & Toilettenreiniger, HG Desinfektion Badezimmerreiniger, HG Desinfektion Sanitärreiniger, HG disinfect & cleaning spray, HG disinfect cleaning spray, HG nettoyant désinfectant salle de bains, HG nettoyant désinfectant salle de bains & WC, HG nettoyant désinfectant sanitaires, HG nettoyant WC, HG Toilettenreiniger

Type de produit(s) : 2, 4

N° de notification : 175/23/L-000

R4BP Asset number : LU-0031073-0000

1.	Informations administratives.....	3
1.1.	Noms commerciaux du produit.....	3
1.2.	Détenteur de la notification	3
1.3.	Fabricant(s) du produit	3
1.4.	Fabricant(s) de la substance active	4
2.	Composition et formulation du produit	5
2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	5
2.2.	Type de formulation	5
3.	Mentions de danger et conseils de prudence	5
4.	Utilisation(s) autorisée(s).....	5
4.1.	Descriptions de l'utilisation N°1	5
4.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1	6
4.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :.....	6
4.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	6
4.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	6
4.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	6
4.2.	Descriptions de l'utilisation N°2	7
4.2.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2	7
4.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :.....	7
4.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger	

l'environnement	8
4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	8
4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	8
5. Instructions d'utilisation générales.....	8
5.1. Consignes d'utilisation.....	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	8
5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	8
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	9
6. Autres informations	9

1. Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Blue Wonder disinfectant cleaner for the bathroom suite

Blue Wonder Desinfektion Badezimmer- & Toilettenreiniger, Blue Wonder Desinfektion Badezimmerreiniger, Blue Wonder Desinfektion Sanitärreiniger, Blue Wonder disinfect & cleaning spray, Blue Wonder disinfect cleaning spray, Blue Wonder nettoyant désinfectant salle de bains, Blue Wonder nettoyant désinfectant salle de bains & WC, Blue Wonder nettoyant désinfectant sanitaires, Blue Wonder nettoyant WC, Blue Wonder Toilettenreiniger, HG Desinfektion Badezimmer- & Toilettenreiniger, HG Desinfektion Badezimmerreiniger, HG Desinfektion Sanitärreiniger, HG disinfect & cleaning spray, HG disinfect cleaning spray, HG nettoyant désinfectant salle de bains, HG nettoyant désinfectant salle de bains & WC, HG nettoyant désinfectant sanitaires, HG nettoyant WC, HG Toilettenreiniger

1.2. Détenteur de la notification

Nom et adresse du détenteur	HG International B.V. P.J. Oudweg 41 NL-1314 CJ Almere Pays-Bas
Numéro de notification	175/23/L-000
R4BP Asset number	LU-0031073-0000
Date de la notification	12/06/2023
Date d'expiration de la notification	02/11/2024

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Messing & Keppler Abfüllbetrieb GmbH Im Hengstfeld 47 D-32657 Lemgo Allemagne
Adresse(s) du site de production	Messing & Keppler Abfüllbetrieb GmbH Im Hengstfeld 47 D-32657 Lemgo Allemagne
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Special Fills B.V. De Veken 129 NL-1716 KG Opmeer Pays-Bas
Adresse(s) du site de production	Special Fills B.V. De Veken 129 NL-1716 KG Opmeer Pays-Bas
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Multifill BV Constructieweg 25a

	NL-3640 AJ Mijdrecht Pays-Bas
Adresse(s) du site de production	Multifill BV Constructieweg 25a NL-3640 AJ Mijdrecht Pays-Bas
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	HG International B.V. P.J. Oudweg 41 NL-1314 CJ Almere Pays-Bas
Adresse(s) du site de production	HG International BV Damsluisweg 70 NL-1332 EJ Almere Pays-Bas
Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Salveco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4 F-88100 Saint-Dié-des-Vosges France
Adresse(s) du site de production	Salveco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4 F-88100 Saint-Dié-des-Vosges France

1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	acide lactique (CAS: 50-21-5)
Nom et adresse du fabricant	Jungbungzlauer SA Z.I. Portuaire, BP 32 F-67390 Marckolsheim France
Adresse(s) du site de production	Jungbungzlauer SA Z.I. Portuaire, BP 32 F-67390 Marckolsheim France
Substance active	acide lactique (CAS: 50-21-5)
Nom et adresse du fabricant	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 ES-08160 Montmeló Espagne
Adresse(s) du site de production	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 ES-08160 Montmeló Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom	Nom IUPAC	CAS / EC	Teneur
Substances actives			
acide lactique	lactic acid	50-21-5 200-018-0	1.76 % m/m

2.2. Type de formulation

Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	/
Conseils de prudence	
Note	/

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: TP2 - Désinfectants pour toutes les surfaces dures lavables

Type de produit	PT2-Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Nettoyant désinfectant multi-surfaces prêt-à-l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et virucide, uniquement contre Influenza virus A/H1N1, pour les surfaces dures dans les secteurs domestiques, institutionnels et industriels.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Bactéries Levures Virus, Influenza virus A/H1N1
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Appliquer le produit en mouillant complètement toute la

	surface pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire.
Dose prescrite et fréquence d'application	Garder toute la surface humide. Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non-professionnel), utilisateur professionnel et utilisateur industriel.
Emballage(s)	<p><i>Description (non indiquée sur l'étiquette):</i> Tous les emballages utilisés sont sûrs, fermés, étanches, stables et durables. Remplir uniquement les récipients avec un produit adapté à cet usage.</p> <p>°Sac, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,01-5L °Bouteille, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,01-2 L °Bidon, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,1-1L °Fût, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 10-210L °IBC (intermediate bulk container), plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 1000L °Bidon (Jerry can): HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 1-80L °Pulvérisateur d'air, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,15-1L °Sacs, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,05-5L.</p>

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Appliquer le produit en mouillant complètement toute la surface pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

-

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

-

4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: TP4 - Désinfectants pour toutes les surfaces dures lavables

Type de produit	PT4-Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Nettoyant désinfectant multi-surfaces prêt-à-l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et virucide, uniquement contre Influenza virus A/H1N1, pour les surfaces dures dans les secteurs domestiques, institutionnels et industriels.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Bactéries Levures Virus, Influenza virus A/H1N1
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Appliquer le produit en mouillant complètement toute la surface pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer abondamment à l'eau claire.
Dose prescrite et fréquence d'application	Garder toute la surface humide. Appliquer une fois. Renouveler l'application si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non-professionnel), utilisateur professionnel et utilisateur industriel.
Emballage(s)	<i>Description (non indiquée sur l'étiquette):</i> <i>Tous les emballages utilisés sont sûrs, fermés, étanches, stables et durables.</i> <i>Remplir uniquement les récipients avec un produit adapté à cet usage.</i> °Sac, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,01-5L °Bouteille, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,01-2 L °Bidon, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,1-1L °Fût, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 10-210L °IBC (intermediate bulk container), plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 1000L °Bidon (Jerry can): HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 1-80L °Pulvérisateur d'air, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,15-1L °Sacs, plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP; 0,05-5L.

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

Appliquer le produit en mouillant complètement toute la surface pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer abondamment à l'eau claire.

4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

-

4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

-

5. Instructions d'utilisation générales

5.1. Consignes d'utilisation

TP2 - Appliquer le produit en mouillant complètement toute la surface pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire.

TP4 - Appliquer le produit en mouillant complètement toute la surface pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer abondamment à l'eau claire.

5.2. Mesures de gestion des risques

Déclarations supplémentaires:

Pour le grand public: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

Pour utilisateurs professionnels: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Aucun effet indésirable direct ou indirect n'est connu.

Instructions de premiers secours:

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON (Tél. +352 8002 5500) ou un médecin.

En cas de contact avec les yeux: enlever les lentilles de contact si présentes et rincer lentement et doucement à l'eau propre.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Durée de conservation: Les produits peuvent être conservés à température ambiante jusqu'à 24 mois.
Stocker à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

6. Autres informations